

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC , qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc¹

Montréal, le 3 juillet 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	203 812	167 414
PSES	254 250	452 500
PSDE - Athlète	108 142	109 113
PSDE (Entraîneur)	76 577	73 527
PSDE (officiel)	17 562	9 975
Institut national de sport du Québec	31 550	17 300
Apports reportés afférents aux immobilisations	5 416	5 417
Subventions salariales d'urgence et autres	-	2 505
	697 309	837 751
Autofinancement		
Adhésions	578 738	496 540
Frais de participation	49 874	41 332
Autres	115 164	85 975
Commandites	22 000	12 986
	765 776	636 833
Placements sports (note 3)	73 421	80 004
	1 536 506	1 554 588
CHARGES		
Salaires, honoraires et services	699 667	625 857
Notes de frais	169 685	139 076
Versements de subventions et de bourses événements	394 719	588 595
Communications et marketing	9 956	14 544
Locations de salles et formation	29 359	33 245
Assurances et véhicule	33 792	57 445
Matériel	68 469	49 758
Affiliations	1 032	1 026
Amortissement des immobilisations corporelles	2 356	23 885
Amortissement des actifs incorporels	7 780	4 180
Provision pour mauvaises créances	11 170	11 170
	1 429 621	1 548 781
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	106 885	5 807

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025			2024	
	Investi en immobi- lisations	Affecté au programme placement sports & loisirs	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	5 299	-	392 774	398 073	392 266
Excédent des produits sur les charges	(4 720) ⁽¹⁾	-	111 605	106 885	5 807
Acquisition d'immobilisations	21 598	-	(21 598)	-	-
Affectation des produits à Placement Sports (note 3)	-	73 421	(73 421)	-	-
Affectation des charges à Placement Sports (note 3)	-	(73 421)	73 421	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>22 177</u>	<u>-</u>	<u>482 781</u>	<u>504 958</u>	<u>398 073</u>

⁽¹⁾ Ce montant est composé de l'amortissement des immobilisations.

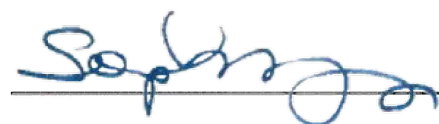
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	275 013	92 043
Placements (note 4)	181 115	333 615
Débiteurs (note 5)	294 882	284 597
Frais payés d'avance	20 190	20 210
	<u>771 200</u>	<u>730 465</u>
PLACEMENTS (note 4)	54 090	54 090
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	2 355
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)	22 178	8 360
	<u>76 268</u>	<u>64 805</u>
	<u><u>847 468</u></u>	<u><u>795 270</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	149 086	225 282
Apports reportés	18 920	36 861
Revenus perçus d'avance	174 504	129 638
	342 510	391 781
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	-	5 416
	<u>342 510</u>	<u>397 197</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	-	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	22 177	5 299
AFFECTÉ AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT (note 3)	-	-
NON AFFECTÉ	482 781	392 774
	<u>504 958</u>	<u>398 073</u>
	<u><u>847 468</u></u>	<u><u>795 270</u></u>

APPROUVÉ

Charles Veilleux
Trésorier
Triathlon Québec

Sophie Yergeau
Présidente
Triathlon Québec

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	106 885	5 807
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 356	23 885
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 780	4 180
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 416)	(5 417)
	111 605	28 455
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(10 285)	(63 224)
Frais payés d'avance	19	2 771
Créditeurs	(76 196)	50 899
Revenus perçus d'avance	44 866	13 532
Apports reportés	(17 941)	(55 718)
	(59 537)	(51 740)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	52 068	(23 285)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	(21 598)	(15 941)
Variation des placements	152 500	(62 745)
	130 902	(78 686)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme	-	(40 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(40 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	182 970	(141 971)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	92 043	234 014
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	275 013	92 043

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de Triathlon du Québec est un organisme à but non lucratif, constitué le 9 décembre 1988 selon la partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec.

Ses objectifs sont les suivants :

promouvoir la discipline du triathlon sous tous ses aspects;

regrouper des membres pratiquant cette discipline et les représenter dans les développements nécessaires à la promotion de cette discipline sportive;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières. Administrer de tels dons, legs et contributions. Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement (adhésions, frais de participation, frais de sanction)

Les produits provenant des adhésions, sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Les produits de frais de participation et de sanction sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu.

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Association peut recourir aux services de bénévoles consacrant des heures pour aider l'Association à tenir ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services (suite)

De la même façon, au cours des activités, l'Association peut recevoir des services des partenaires d'affaires. En raison de la complexité d'évaluation de la juste valeur marchande des services ainsi reçus et accordés, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>période</u>
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10 ans
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous :

Logiciels et site Web	Amortissement linéaire	3 ans
-----------------------	------------------------	-------

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2025, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 137 788 \$ (141 886 \$ en 2024) et la somme du capital investit chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 89 652 \$ (50 838 \$ en 2024).

Les opérations enregistrées en 2024 se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	46 560	52 762
Produits d'intérêts	9 224	6 821
Produits de dons admissibles au programme de Placements Sports (provenant de donateurs)	17 637	20 421
	73 421	80 004
Charges		
Salaires, honoraires et services	65 834	65 834
Notes de frais	7 587	14 170
	73 421	80 004

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

4- PLACEMENTS	2025	2024
	\$	\$
Dépôt à terme, taux de 4,50 % (4,65 % en 2024) , échéant le 26 juillet	50 000	50 000
Compte avantage entreprise	131 115	283 615
Placement garanti lié au marché, taux de rendement cumulatif, échéant le 17 octobre 2028	54 090	54 090
	235 205	387 705
Placement à court terme	181 115	333 615
	54 090	54 090

5- DÉBITEURS	2025	2024
	\$	\$
Subventions		
PSFSQ	20 381	-
PSDE	29 691	145 487
INS	43 500	1 200
Comptes clients	188 249	83 379
Placements sports	13 061	65 701
Provision sur mauvaises créances	-	(11 170)
	294 882	284 597
	294 882	284 597

6- IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	8 258	8 258	-	88
Équipements informatiques	52 294	52 294	-	2 267
	164 079	164 079	-	2 355
	164 079	164 079	-	2 355

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	21 598	3 600	17 998	-
Logiciels	47 384	43 204	4 180	8 360
	47 384	43 204	22 178	8 360
	47 384	43 204	22 178	8 360

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt à 12,20 %.

8- CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs	84 182	166 954
Salaires et vacances à payer	48 876	46 785
Sommes à remettre à l'État	16 028	11 543
	149 086	225 282

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	5 416	10 833
Amortissement de l'exercice	(5 416)	(5 417)
Solde à la fin	-	5 416

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.